

Réunion 2018-58

Comité consultatif régional en
matière d'urbanisme (CCRU)
Réunion régulière
Procès-verbal

18 septembre 2018
Salle de conférence de la Commission
Complexe Madisco, Petit-Rocher

1. Ouverture de la réunion

La réunion fut appelée à l'ordre par le président, Patrick Mallet, à 18h30.

2. Appel nominal**Présents :**

Alain Gauvin, Beresford
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Paul Desjardins, Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, DSL
Jeannot Gionet, DSL
Marc Bouffard, Directeur de l'urbanisme
Yvon Frenette, agent d'aménagement
Line Cormier St-Cyr, secrétaire administrative

Absents :

Jean-Louis Arseneau, Nigadoo

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Jeannot Gionet

Appuyé par : Lévis Roy

MOTION ADOPTÉE

4. Déclaration des conflits d'intérêts

Monsieur Roy déclare être en conflit d'intérêts à l'item :

- 6.3 Permis - Alain Chiasson, 671, rue Principale, Petit-Rocher, NID 20738076, Filière 23841.

5. Procès-verbal**5.1 Adoption du procès-verbal du 7 août 2018**

Proposé par : Paul Desjardins

Appuyé par : Elizabeth Lanteigne

Meeting 2018-58

Regional Planning Advisory
Committee (RPAC)
Regular meeting
Minutes

September 18, 2018
Board Room of the Commission
Madisco Complex, Petit-Rocher

1. Opening of the meeting

The meeting is called to order by the Chairperson, Patrick Mallet, at 6:30 p.m.

2. Roll call**Present:**

Alain Gauvin, Beresford
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Paul Desjardins, Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, LSD
Jeannot Gionet, LSD
Marc Bouffard, Planning Director
Yvon Frenette, Development Officer
Line Cormier St-Cyr, Administrative Secretary

Absent:

Jean-Louis Arseneau, Nigadoo

3. Adoption of the agenda

Moved by: Jeannot Gionet

Seconded by : Lévis Roy

MOTION CARRIED

4. Declaration of conflicts of interest

Mr. Roy declares to be in conflict of interest for item:

- 6.3 Permit - Alain Chiasson, 671, rue Principale, Petit-Rocher, PID 20738076, File 23841.

5. Minutes**5.1 Adoption of the minutes of August 7, 2018**

Moved by: Paul Desjardins

Seconded by: Elizabeth Lanteigne

QUE le procès-verbal de la réunion du 7 août 2018 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5.2 Affaires découlant du procès-verbal

Aucune.

6. Présentations publiques et décisions du comité

6.1 Permis – Gérald Arseneau, 541, rue Principale, Pointe-Verte, NID 20224051, 20599528, 20607974, Filière 23868

Le directeur de l'urbanisme et l'agent d'aménagement présentent le rapport de l'administration CCRU-58-6.1. Monsieur Arseneau est propriétaire d'un terrain qui a une façade de 68.9 pieds (21 mètres) le long de la rue Principale, une profondeur de 416.6 pieds (127 mètres) et une superficie de 30311 pieds carrés (2816 mètres carrés). Il y a présentement une habitation unifamiliale ainsi que trois bâtiments accessoires sur la propriété. Monsieur Arseneau désire construire un bâtiment accessoire de 20 pieds (6.1 mètres) par 40 pieds (12.2 mètres) soit d'une superficie de 800 pieds carrés (74.32 mètres carrés). Ce bâtiment servirait à entreposer ses équipements de pêche (casiers à homards). Monsieur Gérald Arseneau est présent et est satisfait de la présentation.

Reçu aucune objection des voisins.

L'administration a l'intention de rencontrer le conseil afin de savoir s'il devrait modifier les dispositions du plan rural afin de permettre des bâtiments accessoires de plus grande superficie étant donné les nombreuses demande de dérogation pour l'entreposage des équipements de pêche dans les bâtiments accessoires.

Proposé par : Paul Desjardins

Appuyé par : Jeannot Gionet

QUE la demande de dérogation soit acceptée telle que présentée avec la condition suivante :

- les deux bâtiments accessoires existants soient; celui de 200 pieds carrés (18.6 mètres carrés) et celui de 240 pieds carrés (22.3 mètres carrés) devront être démolis ou enlevés de la propriété avant la fin des travaux.

MOTION ADOPTÉE

2018-58

THAT the minutes from the August 7, 2018, meeting is adopted as presented.

MOTION CARRIED

5.2 Business arising from the minutes

None.

6. Public presentation and committee decisions

6.1 Permit - Gérald Arseneau, 541, rue Principale, Pointe-Verte, PID 20224051, 20599528, 20607974, File 23868

The Planning Director and the Development Officer presents the administration report CCRU-58-6.1. Mr. Arseneau is the owner of a property that has a frontage of 68.9 feet (21 metres) along the Principale Street, a depth of 416.6 feet (127 metres) and an area of 30311 square feet (2816 square metres). There is presently a single-family dwelling and also three accessory buildings on the property. Mr. Arseneau would like to build an accessory building of 20 feet (6.1 metres) by 40 feet (12.2 metres) with an area of 800 square feet (74.32 square metres). The building would be used to store his fishing equipment (lobster traps). Mr. Gérald Arseneau is present and is satisfied with the presentation.

No objections were raised by the neighbors.

The administration intent to meet with the council to discuss the possibility of modifying the zoning provisions of the rural plan in order to allow accessory buildings with larger area since we been receiving several variance request for storage of fishing equipment within accessory building.

Moved by : Paul Desjardins

Seconded by : Jeannot Gionet

THAT the variance request be approved as presented with the following condition:

- two existing accessory buildings being the one of 200 square feet (18.6 square metres) and the one of 240 square feet (22.3 square metres) shall be demolished or removed from the property prior to the end of the construction.

MOTION CARRIED

6.2 Permis – André Pitre, 80, rue Savoie, Pointe-Verte, NID 20894184, Filière 23845

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration CCRU-58-6.2. Monsieur Pitre est propriétaire d'un terrain qui à une façade de 170 pieds (51.8 mètres), une profondeur de 159.5 pieds (48.6 mètres) et une superficie de 21086 pieds carrés (1959 mètres carrés). Il y a présentement une habitation unifamiliale ainsi que deux (2) bâtiments accessoires sur la propriété. Monsieur Pitre a débuté la construction d'un agrandissement de 28 pieds (8.53 mètres) par 32 pieds (9.75 mètres) sur le bâtiment accessoire de 792 pieds carrés (73.57 mètres carrés) sans obtenir un permis de construction au préalable. Ce bâtiment aura dorénavant une largeur de 74 pieds (22.5 mètres). La superficie totale de l'ensemble des bâtiments accessoires sera de 1976 pieds carrés (183.6 mètres carrés). Ce bâtiment servira à entreposer ses équipements de pêche (casiers à homards) ainsi que son tracteur. Monsieur André Pitre est présent et est satisfait de la présentation.

Reçu un appel d'un voisin, il n'avait aucune objection.

L'administration a l'intention de rencontrer le conseil afin de savoir s'il devrait modifier les dispositions du plan rural afin de permettre des bâtiments accessoires de plus grande superficie étant donné les nombreuses demande de dérogation pour l'entreposage des équipements de pêche dans les bâtiments accessoires.

Proposé par : Lévis Roy
Appuyé par : Elizabeth Lanteigne

QUE la demande de dérogation soit acceptée telle que présentée.

MOTION ADOPTÉE

Monsieur Lévis Roy sort de la réunion pour des raisons de conflit d'intérêts au point 6.3.

6.3 Permis – Alain Chiasson, 671, rue Principale, Petit-Rocher, NID 20738076, Filière 23841

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration CCRU-58-6.3. Monsieur Chiasson est propriétaire d'un terrain qui à une façade de 60 pieds (18.288 mètres) le long de la rue de Principale, une profondeur de 653.5 pieds (199.2 mètres) et une superficie de 38642 pieds carrés (3590 mètres carrés). Il y a présentement une habitation unifamiliale ainsi que trois (3) bâtiments accessoires sur la propriété. Monsieur Chiasson a

6.2 Permit - André Pitre, 80, rue Savoie, Pointe-Verte, PID 20894184, File 23845

The Development Officer presents the administration report CCRU-58-6.2. Mr. Pitre is the owner of a property that has a frontage of 170 feet (51.8 metres), a depth of 159.5 feet (48.6 metres) and an area of 21086 square feet (1959 square metres). There is presently a single-family dwelling, two (2) accessory buildings on the property. Mr. Pitre began the construction of an extension of 28 feet (8.53 metres) by 32 feet (9.75 metres) on the accessory building of 792 square feet (73.57 square metres) without first obtaining a building permit. This building will now have a width of 74 feet (22.5 metres). The total area of the accessory buildings will be 1976 square feet (183.6 square metres). This building would be used to store his fishing equipment (lobster traps) and his tractor. Mr. André Pitre is present and is satisfied with the presentation.

Received a call from a neighbors, he didn't have any objection.

The administration intent to meet with the council to discuss the possibility of modifying the zoning provisions of the rural plan in order to allow accessory buildings with larger area since we been receiving several variance request for storage of fishing equipment within accessory building.

Moved by: Lévis Roy
Seconded by: Elizabeth Lanteigne

THAT the variance request be accepted as presented.

MOTION CARRIED

Mr. Lévis Roy leaves the meeting at item 6.3 due to conflict of interest.

6.3 Permit - Alain Chiasson, 671, rue Principale, Petit-Rocher, PID 20738076, File 23841

The Development Officer presents the administration report CCRU-58-6.3. Mr. Chiasson is the owner of a property that has a frontage of 60 feet (18.288 metres) along the Principale Street, a depth of 653.5 feet (199.2 metres) and an area of 38642 square feet (3590 square metres). There is presently a single-family dwelling, three (3) accessory buildings on the property.

débuté la construction d'un bâtiment accessoire de 26 pieds (7.92 mètres) par 40 pieds (12.2 mètres) soit d'une superficie de 1040 pieds carrés (96.6 mètres carrés) et d'une hauteur de 22.1 pieds (6.73 mètres).

Reçu un appel d'un voisin concerné dû à plusieurs bâtiments accessoires sur le terrain.

Proposé par : Paul Desjardins

Appuyé par : Alain Gauvin

QUE la demande de dérogation soit acceptée telle que présentée avec la condition suivante:

- les trois (3) bâtiments accessoires existants devront être démolis ou enlevés de la propriété un (1) mois suite à la fin des travaux.

MOTION ADOPTÉE

7. Affaires nouvelles

Aucune.

8. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 18h50.

Mr. Chiasson began the construction of an accessory building of 26 feet (7.92 metres) by 40 feet (12.2 metres) with an area of 1040 square feet (96.6 square metres) and a height of 22.1 feet (6.73 metres).

Received one call from a concerned neighbor due to several accessory buildings on the property.

Moved by: Paul Desjardins

Seconded by: Alain Gauvin

THAT the variance request to be approved as presented with the following condition:

- three (3) existing accessory buildings shall be demolished or removed from the property one (1) month after the end of the construction.

MOTION CARRIED

7. New Business

None.

8. Meeting adjourned

The meeting is adjourned at 6:50 p.m.

Patrick Mallet, Président/Chairman